FICHE DESCRIPTIVE

Article 1 : OBJET ET CONSISTANCE DU BON DE COMMANDE

Le présent bon de commande a pour objet : **Prestation de restauration au profit des personnes liées à la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Equipements Publics du Centre Est.**

Article 2 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Article 3 : LISTE DES PIECES A FOURNIR PAR LES CONCURRENTS

Les pièces à fournir par le concurrent le moins disant :

1 - Fiche descriptive paraphée et signée à la dernière page.

Article 4 : DELAIS D'EXECUTION DU BON DE COMMANDE

Le délai d'exécution du bon de commande est 8 mois.

Article 5 : LIEU DE LIVRAISON ET RECEPTION – QUALITE DE SERVICE – DISPONIBILITE ET REACTIVITE.

- **Lieu de réception** : le prestataire de service doit assurer un local de réception validé par la Direction Régional de L'ANEP du Centre Est (Restaurant ; Hôtel ; Centre d'accueil..) dans la ville de Fès.
- **Le lieu de livraison** : la direction régionale de l'agence nationale des équipements publics du centre Est à Fès.
- **Capacité d'accueil et environnement** : restaurant de grande surface abritant au moins 20 tables, offrant un espace bien aéré, éclairé et situé à proximité de la Direction Régionale de l'ANEP du centre Est à Fes. Le local de réception doit garantir un environnement calme, à l'écart des zones de forte affluence ou d'attente, afin d'assurer la tenue des repas dans un cadre strictement professionnel.

Qualité de service :

- Service professionnel et ponctuel que ce soit pour la livraison ou le service des repas à table. Le prestataire est tenu de prendre en charge l'intégralité de la logistique, incluant la mise en place du matériel, du mobilier et de l'équipement nécessaires à la parfaite exécution de la prestation.
- Repas de haute qualité, frais et préparés selon les normes alimentaires : le prestataire est tenu de garantir la fourniture de produits frais et de haute qualité, tout en assurant un respect rigoureux des règles d'hygiène, de sécurité sanitaire et de sécurité alimentaire.
- Présentation soignée des plats.
- Personnel qualifié assurant un service efficace et professionnel.
- **Disponibilité et réactivité** : Le prestataire doit assurer une disponibilité permanente pour servir ou livrer les quantités sollicitées selon les besoins de la Direction, en garantissant une capacité de réponse immédiate et une exécution des prestations même en cas de sollicitation à préavis réduit.

ROYAUME DU MAROC
ANEP
DIRECTION REGIONALE
DE L'AGENCE NATIONALE
DES EQUIPEMENTS
PUBLICS DU
CENTRE EST
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

Article 6 : FORMES DES PRIX

Le présent Bon de Commande est à prix unitaires.

Les prix du présent BC sont libellés en dirhams Marocains et sont fermes et non révisables, le prestataire renonce expressément au bénéfice de toute révision de prix.

Article 7 : CONDITIONS DE GARANTIE

Le prestataire, garantit la bonne exécution des prestations objet du présent Bon de Commande.

Article 8 : MODALITE DE REGLEMENT

Le paiement est total et sera fait après exécution des prestations demandées sur la base du service fait et présentation des factures afférentes en quatre exemplaires.

Article 9 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS

La procédure de jugement des offres de chaque concurrent comportera deux phases comme suit :

1. Analyse des devis.
2. Vérification de la conformité aux exigences de la fiche descriptive : Une visite sera effectuée par la commission de jugement des offres pour vérifier le respect des exigences de la fiche descriptive, notamment la localisation, la capacité d'accueil, l'environnement et l'hygiène.

(Le dépôt de la fiche descriptive paraphée et signée à la dernière page est obligatoire pour le concurrent le moins disant et ce dans un délai de 24 heures à compter de l'heure et la date de confirmation de son offre : l'offre n'ayant pas fait l'objet de dépôt de la fiche descriptive dument signée sera écartée)

Article 10 : ESTIMATION DES PRESTATIONS

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : **QUARANTE CINQ MILLE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES (45 000,00 DHS T.T.C).**

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
ANEP
DIRECTION REGIONALE DE L'AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS DU CENTRE EST

BON DE COMMANDE N° : BC/...../2026

PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES PERSONNES LIEES A LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS DU CENTRE EST.

Lu et Accepté sans réserves par :

A ....., le : .....